

# Insérer le contrat d'aménagement d'études (CAE) dans l'outil de gestion ConPeRe

1

J'ai un ou des besoins spécifiques par rapport à ma situation.

- Étudiant salarié
- Étudiant en situation de handicap
- Étudiant bénéficiant d'une RQTH
- Étudiant sportif de haut niveau
- Étudiant sportif de bon niveau
- Étudiant artiste de haut niveau
- Étudiante enceinte
- Étudiant chargé de famille
- Étudiant engagé citoyen, associatif, civique
- Étudiant réfugié
- . Prénom usuel



Je le déclare dans mon contrat pédagogique de réussite (CPR).



Contrat pour la réussite

i

CPR

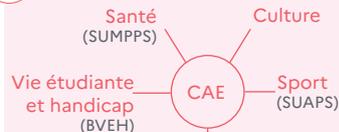
- **besoins spécifiques**
- aménagements particuliers
- double inscription
- projet formation

2

J'entame les démarches pour obtenir un contrat d'aménagement d'études (CAE).



[www.univ-lille.fr/  
etudes/amenagements-des-etudes](http://www.univ-lille.fr/etudes/amenagements-des-etudes)



Développement durable et responsabilité sociale

3

Avec l'aide de ma direction des études, je dépose le CAE validé dans l'outil ConPeRe pour pouvoir prétendre aux aménagements.

Le CAE sera visible de tous les acteurs de mon contrat de réussite (CPR).



<https://conpere.univ-lille.fr/>



CPR

- besoins spécifiques
- **aménagements particuliers**
- double inscription
- projet formation